

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2025

Le 17 novembre 2025, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 11/11/2025

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2^{eme} adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h.
M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025.
- Délibération – Ratification de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes, la CAF et les 17 communes membres.
- Délibération – Validation du « Document unique » de la commune de Ginals.
- Délibération – Adoption de l'avenant N°3 à la convention générale d'adhésion au pôle informatique
- Renouvellement du bail locatif du Comité des fêtes de Ginals
- Arrêt maladie de Brice Nonorgues
- Achat des matériels pour mise en conformité avec le document unique
- Fin d'année
- Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre est validé sans observation.

Délibération – Ratification de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes, la CAF et les 17 communes membres.

Mme le Maire présente au Conseil les actions de la convention précédente, close en 2024 et les enjeux de celle couvrant la période 2025-2029. Elle resitue les différents intervenants et précise que cette convention concerne l'ensemble des communes de la com-com QRGa, celle-ci étant partie prenante de la convention.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Délibération – Validation du « Document unique » de la commune de Ginals.

M. le deuxième adjoint présente au conseil la version définitive du document unique d'évaluation des risques professionnels qui tient compte des remarques échangées lors de sa présentation au cours de la séance du 11 septembre et qui chiffre les actions à mener dans sa mise en œuvre.

Mme le Maire souligne que ce document doit être mis à jour périodiquement

A l'unanimité, le conseil valide le document unique tel qu'il lui est présenté.

Délibération – Adoption de l'avenant N°3 à la convention générale d'adhésion au pôle informatique

Mme le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente au pôle informatique du CDG82. Elle informe le conseil que le CDG82 met à jour son offre de services à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette mise à jour comporte une révision des tarifs et l'offre de nouvelles prestations techniques.

Mme le Maire met à la disposition du conseil le texte de l'avenant N°3.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer l'avenant N°3 à la convention d'adhésion générale du pôle informatique du CDG82 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Renouvellement du bail locatif du Comité des fêtes de Ginals

Avant de renouveler le bail locatif du comité des fêtes, le conseil demande la production de pièces complémentaires. Un passage du loyer annuel à 110€ sera introduit dans le bail.

Arrêt maladie de Brice Nonorgues

Mme le Maire confirme la prolongation de l'arrêt de travail de Brice Nonorgue.

Le conseil souhaite que, le moment venu, la reprise du travail de Brice Nonorgues ainsi que les limitations éventuelles de son activité soient validées par un médecin agréé.

Achat des matériels pour mise en conformité avec le document unique

Ces achats sont autorisés par la validation du document unique dans la délibération ci-dessus.

Fin d'année

Les conseillers en charge de l'action sociale font état de la préparation des 21 colis destinés aux « anciens » de la commune.

Après prise en compte de diverses contraintes, la date du Samedi 10 janvier 2026 (11 h 30) est retenue pour la présentation des vœux aux habitants.

Divers

Mme le Maire et M. le Premier adjoint font état de leur insatisfaction sur la réalisation et la planification des travaux de voirie confiés à l'entreprise ETPLV dans le cadre du programme 2025. Des conséquences financières sont envisagées.

La séance est levée à 19 h 20.

